

# VILLE DE CREIL



## Plan local d'urbanisme

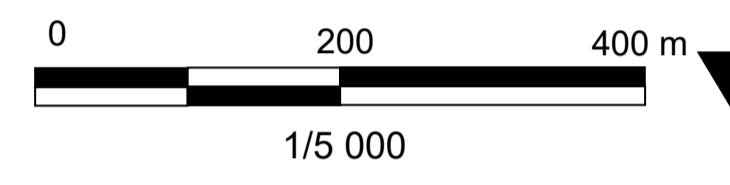
### Pièce n° 4.4 : Plan des retraits

Approbation du PLU le  
10 décembre 2018

Mise en compatibilité du PLU  
avec déclaration du projet ALATA VI

Approuvée le 13 octobre 2025

Sources : Atelier d'urbanisme  
de la ville de Creil / Antea Group,  
Pôle Aménagement du territoire



	Marge de recul fixe		Rappel de la valeur du retrait (en m)
	Marge de recul minimale		Le retrait de 35 m ne concerne que les constructions à destination d'habitation
	Marge de recul spécifique (pour le calcul du recul, se référer au règlement de zone)		Espace boisé classé
	Limite communale		

